

COMMUNE DE CORCELLES-EN-BEAUJOLAIS

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2013

L'an deux mille treize, le vingt-cinq mars à dix-neuf heures, le conseil municipal de Corcelles-en-Beaujolais légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Jean-Paul CHEMARIN, Maire.

Tous les membres étaient présents, à l'exception de MM. ROLLET, BOULON, JUILLARD, CLOIX, GENEVAY, JAMBON.

Un pouvoir de M. BOULON à M. DEPARDON.

M. BONJOUR Pascale a été élu(e) secrétaire.

Lecture faite du compte rendu de la séance précédente, celui-ci n'appelant aucune remarque, a été adopté.

ON PASSE A L'ORDRE DU JOUR.

Affichage et insertion sur site Internet du 04/04/2013

Le conseil municipal :

- **approuve** le Compte Administratif 2012 et le Compte de Gestion 2012 du Budget Annexe de l'Assainissement qui présentent un excédent cumulé de 99 346.01 € en section d'exploitation et un excédent cumulé de 186 028.01 € hors restes à réaliser en section d'investissement
- **affecte** le résultat d'exploitation 2012 du Budget Annexe de l'Assainissement en totalité au compte 002 en report et **vote** le Budget Primitif 2013 qui s'équilibre à 156 306.01 € en section d'exploitation et à 509 828.01 € en section d'investissement
- **approuve** le Compte Administratif 2012 et le Compte de Gestion 2012 du Budget Général qui présentent un excédent cumulé de 181 118.97 € en section de fonctionnement et un excédent cumulé de 141 534.23 € hors restes à réaliser en section d'investissement
- **affecte** le résultat de fonctionnement 2012 du Budget Général pour 100 314.00 € au compte 1068 en réserves et pour 80 804.97 € au compte 002 en report, **vote** le Budget Primitif 2013 qui s'équilibre à 631 030 € en section de fonctionnement et à 386 274 € en section d'investissement
- **n'augmente pas** les taux des impôts communaux qui restent fixés à 14.77% pour la taxe d'habitation, 20.75% pour la taxe sur le foncier bâti et à 37.12% pour la taxe sur le foncier non bâti
- **vote** les principales subventions annuelles à verser aux Associations locales
- **prend connaissance** du dossier d'enquête publique relatif à la demande d'autorisation d'exploiter un parc zoologique déposée par la Société Touroparc SAS Livet et **émet** un avis favorable sous réserve que l'étude d'impact soit plus claire en ce qui concerne notamment le rejet des effluents dans le milieu naturel, les zones inondables sur le site, les mesures de bruit et la prise en compte du Parc Natura 2000
- **prend acte** des décisions prises par le Maire depuis la dernière réunion, dans le cadre des délégations qui lui ont été confiées par l'assemblée

LA SEANCE A ETE LEVEE A 22 HEURES 30.